



Avis du Bureau – règle du SAGE encadrant le projet en zones humides : Projet d'aménagement d'une serre-tunnel de pleine terre

**Bureau de CLE du SAGE Baie de Lannion
Mercredi 11 décembre 2019 - 14h**

1. Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude Lamandé (Lannion-Trégor Communauté)
Madame Annie Hamon (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Faivre (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Christian Meheust (Ville de Lannion)
Monsieur Jean-Claude Lisotti (Guingamp Paimpol Agglomération)
Monsieur Jean-Claude Le Buzulier (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Paul Le Bihan (Ville de Lannion)

Absents excusés :

Monsieur Joël Le Jeune (Lannion-Trégor Communauté)
Madame Virginie Doyen (Guingamp Paimpol Agglomération)
Monsieur Jean-Yves Le Corre (SIAEP Traou Long)
Monsieur Gérard Kernec (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Lozdowski (représentant de la CLE du SAGE Léon-Trégor)

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Jean-François Jeandet (AAPPMA)
Monsieur Patrice Desclaud (Association Eau et Rivières de Bretagne)
Monsieur Yves Le Bihan (Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor)
Madame Edwige Kerboriou (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Absents excusés:

Monsieur Michel Le Guen (Association de sauvegarde des Moulins de Bretagne)
Représentant (Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB))

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Bruno Lebreton (MISEN des Côtes d'Armor)
Monsieur Pierre Prod'homme (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

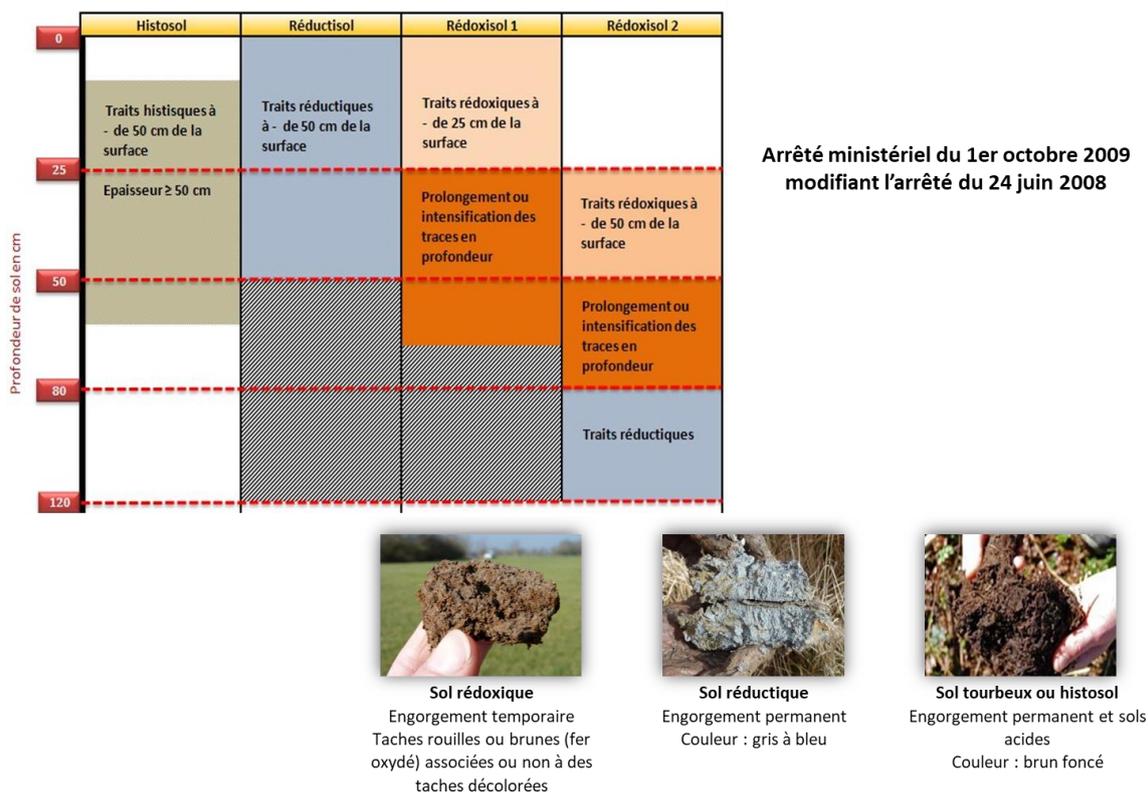
Assistaient :

Gwenaëlle Briant (directrice adjoint de la Direction de l'environnement, l'aménagement du territoire et l'économie agricole, Lannion-Trégor Communauté)
Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

1. Avis du Bureau – règle du SAGE encadrant le projet en zones humides : Projet d'aménagement d'une serre-tunnel de pleine terre

Une demande d'autorisation d'aménagement d'une serre-tunnel de pleine terre sur les parcelles OA 231 et OA 238 a été déposée auprès du service instructeur de Lannion-Trégor Communication.

L'identification des zones humides a été réalisée à partir de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.



Bruno LEBRETON (MISEN 22) rappelle que l'inventaire des zones humides réalisé à l'échelle communale constitue une trame et que les zones humides ne sont pas délimitées de façon précise. En cas de projet d'aménagement, il convient de les déterminer précisément.

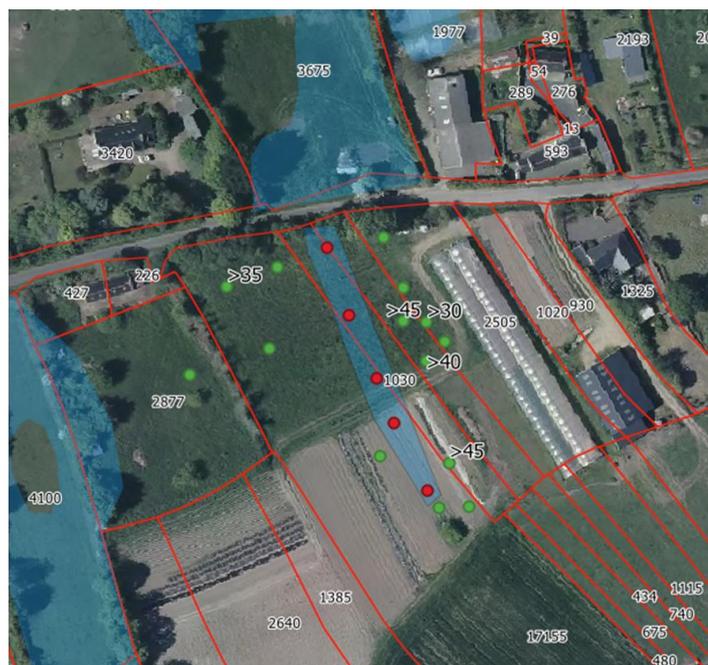
Dans ce cas, le 10 décembre 2019, un technicien en charge des milieux aquatiques de Lannion-Trégor Communauté et la coordinatrice du SAGE ont effectué un inventaire plus précis de la zone humide identifiée sur les parcelles situées à proximité de la bi-tunnel existant (parcelles OA238, OA230, OA231, OA211à et OA224).

- Parcelles cadastrales
- Zones humides inventoriées
- Sondage négatif (non humide)
- Sondage positif (humide)



Carte : inventaire des zones humides réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE Baie de Lannion et validé en conseil municipal en février 2016.

- Parcelles cadastrales
- Zones humides inventoriées
- Sondage négatif (non humide)
- Sondage positif (humide)



Carte : inventaire des zones humides réalisé plus précisément le 10 décembre 2019

Le Bureau de la CLE valide l'inventaire des zones humides sur les parcelles OA231 et OA 238 à Trébeurden.

Le Bureau de la CLE propose de mener une réflexion sur les serres – tunnels de pleine terre, cas qui ne figure pas dans la liste des dérogations à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides. Les membres du Bureau souhaite faire figurer ce point à l'ordre du jour des instances Bureau/CLE début 2020.